



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2007/10/22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE**  
**BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 09 OCTOBRE 2007**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	28

**DATE DE LA CONVOCATION**

49

49

28

**02 OCTOBRE 2007**

L'an deux mille sept, le 09 octobre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint Pardoux Morterolles, sur la convocation en date du 2 octobre 2007, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON CHAUTEUPS, COULON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, PATEYRON, CHAUSSADE, MEUNIER, PETIT, BAUDRON, LE CALVEZ, DEMARGNE, MORE, MEYER, CALOMINE, BARLET, LABORDE, JAMILLOUX

Mmes BATTISTON, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : MM PICOURET, CHASSAGNE, NOURRISSEAU, MONNIER

Suppléantes : Mmes COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM. JOUHAUD, CHOMETTE, DEBESSON, MAYNE, PAMIES, POULIER, PAROT R.

Mme GRAND, ARTHUR, BOURDERIAU, JOUANNETAUD

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET STATION SERVICE**

- ↳ Afin d'autoriser et de prévoir des dépenses et recettes imprévues au budget
- ↳ Prenant en considération les éléments suivants :

⇒ Ajustement du budget «Budget Station service»

⇒ Section de fonctionnement

⇒ Dépenses

6061	Fournitures non stockables (edf, eau)	- 660 €
6063	Fournitures et petit équipement (papier)	+ 80 €
6152	Entretien et réparation (sinistre)	+ 1 510 €
6156	Maintenance	- 260 €
631	Impôts et taxes (TEOM)	+ 110 €
6611	Intérêts emprunt (variable)	+ 200 €
		<hr/>
		+ 980 €

⇒ Recettes

778	Autres produits exceptionnels (remboursement sinistre par le contrat d'assurance)	+ 980 €
-----	---	---------

⇒ Section de investissement

⇒ Dépenses

2132	Immeuble de rapport	- 11 712 €
2138	Autres constructions	+ 11 712 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

⇒ accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus

A Bourgneuf, le 10 octobre 2007  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD